

Communiqué de presse de l'interprofession du sucre du 22 juillet 2020

Conditions stables pour l'année betteravière 2021

Le bas niveau des prix du sucre sur les marchés mondiaux a impacté le marché suisse. Durant l'année en cours, le marché s'est légèrement redressé et les prix au niveau mondial sont à la hausse. L'interprofession du sucre a décidé de verser l'intégralité du prix indicatif de la récolte 2019, soit 44 francs par tonne de betteraves sucrières. Pour les contrats de culture 2021, il y a un report du paiement de la qualité sur le prix indicatif qui augmente à 45 francs par tonne.

Soutien des planteurs pour la difficile année betteravière 2019

La campagne 2019 a été marquée par des rendements attrayants, des teneurs en sucre en-dessous de la moyenne, des conditions de récolte difficiles et des prix du sucre au plus bas sur les marchés internationaux. Au mois de décembre déjà, l'interprofession a décidé d'adapter le système bonus/malus du paiement de la teneur en sucre et d'introduire une zone neutre entre 15 et 16% de sucre. De plus, la tare terre a été corrigée à 90% de la valeur effectivement mesurée. Malgré la hausse des coûts engendrée par les mesures précitées, l'interprofession a décidé de verser l'intégralité du prix indicatif de 44 francs par tonne de betteraves sucrières. Pour cela, près de huit millions de francs doivent être prélevés dans le fonds de réserve. Le prix moyen payé par tonne de betteraves s'élève ainsi à 51 francs.

Ajustement du paiement de la teneur en sucre et hausse du prix indicatif pour 2021

Afin de faciliter le travail de planification des producteurs, l'interprofession a déjà entériné l'accord interprofessionnel 2021. Les nouveaux contrats de culture pourront être conclus à partir du mois d'août. A cause de la propagation du syndrome des basses richesses (SBR) et de l'accroissement de la pression des maladies du feuillage, accompagné du retrait de plusieurs produits phytosanitaires, l'on s'attend à des teneurs en sucre plus basses à l'avenir. L'expérimentation variétale met davantage l'accent sur la tolérance aux maladies. Quelques variétés à haut potentiel de rendement sont sur le point d'être inscrites dans l'assortiment. Pour cette raison, l'interprofession a décidé de réduire à +/- 0.35 cts/0.1% de sucre le bonus/malus du paiement de la teneur en sucre dans l'accord interprofessionnel 2021. La zone neutre, entre 15 et 16%, est maintenue. Pour compenser cette baisse, le prix de base et le prix indicatif sont relevés de 1 franc et passent ainsi à 40, resp. 45 francs/tonne. Le volume de production ambitionné se monte à 265'000 t de sucre. La branche est consciente des énormes défis liés à la production de betteraves et mène d'intenses discussions avec les autorités pour trouver des solutions durables en protection des plantes et pour le marché.

Introduction d'une contribution pour la logistique dépendante de la distance dès 2021

Les trois modes actuels de prise en charge « transport individuel », « transport coopératif » et « départ bord du champ » sont maintenus. Pour le « transport coopératif » et « départ bord du champ », la contribution fixe pour la logistique de 2.50 frs (transport routier) et de 4.50 frs (transport ferroviaire) est remplacée par une contribution dépendante de la distance appliquée à tous les types de transport. Ainsi, dans les régions avec des systèmes de transports mixtes, tous les planteurs seront traités de manière égale. Les indemnités de transport pour le « transport individuel » restent les mêmes qu'en 2020.

Bonnes perspectives pour les betteraves sucrières IP-SUISSE et bios.

Les perspectives sur le marché du sucre n'ont jamais été aussi réjouissantes, grâce à la hausse des prix du sucre sur les marchés mondiaux. Grâce à l'augmentation de la demande de sucre suisse, la branche recherche des betteraves sucrières conventionnelles, IP Suisse et bios supplémentaires. Tous les nouveaux producteurs de toute la Suisse sont les bienvenus ! Les agriculteurs intéressés peuvent s'annoncer auprès de Sucre suisse SA.